

MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026

M. DE LAUNAY : Bonsoir, chers collègues, bonsoir à tous. Nous sommes donc réunis pour le dernier Conseil municipal de ce mandat.

J'ouvre la séance. Je désigne Clément comme secrétaire de séance.

Absents excusés ayant donné délégation de pouvoir : Régis EMERIAU a donné pouvoir à Joël MASSY ; Anne-Marie SARRAZIN à Chantal CARO ; Karyn LARGOUET à Caroline GLIZE ; Marilyn à Brigitte NABET-GIRARD ; Gilles PRUVOST à Philippe GIRARD et Frédéric MALVILLE à Sophie CARRERE.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2025

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal de la dernière séance du 11 décembre ? C'est OK pour tout le monde ? Le procès-verbal est donc adopté et les registres vont circuler pour signature.

Le procès-verbal du 11 décembre 2025 est adopté.

1. Demande de subvention 2026 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Construction de deux terrains Foot 5/Arrosage des terrains de football

M. DE LAUNAY : Nous démarrons ce Conseil par une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour l'année 2026. Nous sollicitons l'État afin de créer deux nouveaux équipements au Stade de la Naude, d'une part deux terrains éclairés synthétiques de foot 5, et d'autre part un nouveau dispositif d'arrosage des pelouses, un nouvel investissement dont nous avons déjà évidemment parlé en Commission.

Ce nouvel investissement Stade de la Naude se justifie au regard au moins de deux considérations. D'abord, comme nous n'avons eu de cesse de le faire tout au long de ce mandat pour de nombreuses associations, nous souhaitons accompagner le FC Mascaret dans sa croissance et je précise que ce projet a été construit en lien avec l'ancienne équipe dirigeante du FC Mascaret ; et en même temps, nous souhaitons renforcer l'attractivité de la commune. C'est un investissement, s'agissant du foot 5, qui s'élève à 240 000 €. Izon, pour dire les choses de manière très courte, est une ville sportive qui est très fière de l'être et qui entend le rester. Avec ce nouvel équipement de proximité, nous apporterons à coup sûr une nouvelle offre sportive aux habitants du territoire, aux gamins en particulier. Et je suis certain que ce nouvel équipement rencontrera un grand succès tant le foot 5 est une pratique populaire. Premier investissement, ces terrains de foot 5.

Et puis en second lieu, nous ne le répéterons jamais assez, Izon est confrontée, vous le savez, à un gros problème de raréfaction de la ressource en eau potable et alors même que nous sommes confrontés à ce grave problème, nous continuons d'arroser les pelouses de nos stades avec de l'eau potable ; ce qui, pour le dire de manière très courte, n'est plus supportable. Pour le seul Stade de la Naude, ce sont environ 15 000 m³ d'eau potable par an qui sont utilisés, juste pour préserver l'état de la pelouse. Cela fait beaucoup, et je propose que l'on mette un terme à cette pratique tout à la fois scandaleuse sur un plan moral et, si je puis me permettre, qui est un gouffre sur un plan financier.

Pour mettre un terme à cette pratique, il faut mettre en place un dispositif d'arrosage alternatif, un nouveau dispositif d'arrosage, nous en avons longuement discuté, plus responsable d'un point de vue environnemental, consistant à puiser dans les alluvions, autrement dit dans la première nappe d'accompagnement de la Dordogne. Nous n'allons pas très loin, nous sommes à peine à quatre-cinq mètres de profondeur ; et consistant également à essayer de capter une partie des eaux pluviales, d'où la création d'une tranchée drainante à hauteur de 85 000 € et d'un point de forage à hauteur de 117 000 €.

Ce qui représente au total 443 000 € d'investissement. Sur ces 443 000 € d'investissement, je rappelle d'abord que nous bénéficions d'une subvention de la Fédération française de football et de l'agence nationale du Sport à hauteur de 120 000 €. Je remercie, soi dit en passant, M. Alexandre GOUGNARD, le Président du district de la Gironde, qui est par ailleurs membre du COMEX de la 3F et qui a lourdement appuyé notre demande. Nous sollicitons donc l'État à hauteur de 155 082 €, soit 35 % de l'investissement. Au total, sur les 443 000 € d'investissement envisagé, nous nous aidons sur un autofinancement à hauteur de 168 000 € de la part de la commune d'Izon, soit 38 % de l'investissement, le reste donc, sous forme d'investissement.

La délibération consiste à solliciter l'État au titre de la DETR à hauteur de 155 082 €.

Y a-t-il des questions sur cette demande de subvention ? J'ai été clair ? Nous en avons longuement discuté. C'est OK pour tout le monde ?

Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Demande de subvention 2026 – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) – Extension de la vidéoprotection

M. DE LAUNAY : Deuxième demande de subvention à l'ordre du jour de ce Conseil, toujours auprès de l'État, cette fois-ci au titre du FIPDR, Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Je vous propose de solliciter le FIPDR pour, de nouveau, installer des caméras de vidéoprotection sur la commune, là où cela manque quelque peu. D'abord sur le nouvel équipement que nous installons à Portés, sur le nouveau boulodrome ; ensuite du côté de la place de la Liberté qui devrait accueillir, je l'espère, très bientôt notre statue de la Liberté ; une autre caméra à notre dispositif sur le rond-point des services techniques qui en manque cruellement ; et enfin une dernière caméra sur la Halle sportive.

Un investissement qui représente au total 40 579 €. Nous sollicitons l'État à hauteur de 32 463 €, soit 80 % de l'investissement, nous espérons, en tout cas, une subvention à hauteur de 80 % ; ce qui nous laisserait un autofinancement de 20 %. Si nous y arrivons, cela sera plutôt une très belle affaire.

Y a-t-il des questions sur cette demande de subvention, sur ce projet d'investissement ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien. La vidéoprotection fait consensus, je vous remercie.

Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN) – 2026

M. DE LAUNAY : Je laisse la parole à Caroline GLIZE. Caro, je t'en prie.

Mme GLIZE : Il s'agit dans un premier temps de renouveler la convention qui nous lie avec le Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine, le CEN, puisque nous avons acquis en 2023 21 hectares situés dans des espaces naturels sensibles et que nous avons, et que nous avons toujours, la priorité de préserver ces espaces qui sont remarquables d'un point de vue écologique et paysager.

Cette convention nous lie pour cinq ans et chaque année nous devons réitérer la signature de la convention annuelle puisqu'un projet de financement nous est proposé chaque année avec l'établissement notamment d'inventaires écologiques, d'inventaires des espèces odonates, amphibiens et rhopalocères, la rédaction de diagnostics. J'y reviendrai par la suite puisque là il s'agit simplement, dans un premier temps, de résigner ou d'autoriser le Maire à signer la convention annuelle dans le cadre de la convention-cadre des cinq ans avec le CEN.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des questions sur cette convention avec le Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine ? C'est OK pour tout le monde ? Très bien.

Je passe au vote de la signature de cette convention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Demande de subvention 2026 – Conseil Départemental de la Gironde – Gestion des terrains en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

5. Demande de subvention 2026 – Agence de l'eau – Gestion des terrains en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

M. DE LAUNAY : Caroline, tu conserves la parole, cette fois-ci pour deux demandes de subvention, toujours dans le cadre de l'application de cette convention. Je t'en prie.

Mme GLIZE : Tout à fait. Donc deux demandes de subvention. Dans le cadre de cette convention, nous allons demander une subvention auprès du Département de la Gironde puisque le total à financer de l'opération est de 19 099 €. Nous allons solliciter le Département de la Gironde pour un financement de 3 314 €, soit un financement de 17 %.

Et une seconde subvention également à voter, où nous sollicitons l'agence de l'Eau pour une subvention à 50 % du montant de la convention, donc à 9 549 €. Ce qui laisserait à la commune un autofinancement à sa charge de 6 235 €, soit 32 % d'autofinancement à assurer. Comme vous l'avez compris, il y a deux délibérations en une, celle auprès du Département et celle auprès de l'agence de l'Eau.

M. DE LAUNAY : Je te remercie, Caroline. Y a-t-il des questions sur ces deux demandes de subvention ? Je vous en prie, Mme FONTAINE.

Mme FONTAINE : Bonsoir. Merci, M. le Maire. Juste une question, une petite précision sur le programme qui est proposé dans le cadre de cette convention. Il y a une mise en œuvre de Natur'Adapt. Pouvez-vous me préciser de quoi il s'agit exactement ?

Mme FONTAINE : La mise en œuvre de Natur'Adapt, c'est notamment une mise en œuvre en animation, puisque nous rentrons dans la phase d'animation proposée par le CEN. L'année dernière, nous avons bénéficié seulement d'un temps d'animation. Sur l'année 2026, il est prévu que nous ayons au minimum deux temps d'animation et que le programme, qui va s'étaler sur 2026 et encore 2027 pour la poursuite de la convention, s'intègre dans un programme qui s'appelle Natur'Adapt et qui est mis en place par le Conservatoire des espaces naturels au niveau national. Nous sommes liés à celui d'Aquitaine qui met en œuvre, qui décline une politique nationale.

Mme FONTAINE : Merci pour cette précision.

M. DE LAUNAY : Très bien. Je passe donc ces deux délibérations au vote, ces deux demandes de subvention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

6. Autorisations de programme/Crédit de paiement (APCP)

M. DE LAUNAY : Je passe la parole à Yannick CLAVIER pour la clôture de l'AP/CP 48. Je t'en prie, Yannick.

M. CLAVIER : Bonsoir. L'autorisation de programme 48, qui concerne l'aménagement des abords de la médiathèque, avait été ouverte en 2022 pour un montant de 300 000 €. Le dernier paiement a été effectué en 2025, et en 2025 nous avons payé pour cette AP/CP 12 253,05 €.

Les travaux étant terminés, et le dernier paiement étant effectué en 2025, cette AP/CP se clôture pour un montant global de 289 472,75 €.

Il est donc demandé d'approuver la clôture de l'autorisation de programme et de crédit de paiement concernant l'aménagement des abords de la médiathèque.

M. DE LAUNAY : Très bien, merci, Yannick. Y a-t-il des questions sur la clôture de cette AP/CP ?

Je la passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Convention de participation financière aux travaux de la gare Izon/Saint-Sulpice-et-Cameyrac – Fonds de concours

M. DE LAUNAY : Autre délibération, concernant des travaux qui vont être entrepris autour de la gare SNCF de Saint-Sulpice/Izon. Nous avons été sollicités par nos voisins, par la commune voisine de Saint-Sulpice-et-Cameyrac afin de leur attribuer un fonds de concours visant à créer deux aires de stationnement respectivement de 47 et 25 places. Le montant des travaux est estimé à 162 880 € HT et nos voisins, nos chers voisins de Saint-Sulpice, nous sollicitent à hauteur de 50 000 €. Alors, il peut être surprenant que des voisins sollicitent la commune d'Izon pour réaliser un investissement sur la commune des voisins.

Néanmoins, il est bien évident, en tout cas de mon point de vue, que c'est parfaitement justifié dans la mesure où, de fait, nombreux sont les Izonnais à aller stationner tous les jours auprès de cette gare, sur le parking de cette gare. Ils manquent cruellement de places aujourd'hui, c'est une vérité d'évidence, et donc il était grand temps que l'on crée ces nouvelles places. C'est donc évidemment très favorablement que nous avons accueilli en Commission cette demande de Pierre COTSAS, que je salue bien amicalement. Y a-t-il des questions peut-être sur cette demande de subvention de la part de Saint-Sulpice-et-Cameyrac ? Pas de question ? Très bien. Je passe donc cette demande de fonds de concours au vote. Qui est contre cette convention de participation financière ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Convention de servitude de passage – Chemin de randonnée – Consorts Guerin

M. DE LAUNAY : Je poursuis toujours avec une convention, cette fois-ci une convention de servitude de passage avec les Consorts Guerin, visant à faciliter le chemin de randonnée que nous avons mis en place, nous l'appelons la Balade du Canterane. Ce chemin de randonnée a d'ores et déjà été ouvert, mais il souffrait jusqu'à présent d'un petit détour faute d'accord des Consorts Guerin qui ont consenti à nous accorder désormais cette servitude de passage. Il s'agit tout simplement de passer derrière, grosso modo, le lotissement les Vignes d'Emma, le long de la parcelle des Consorts Guerin, pour éviter d'avoir à faire ce détour sur à peu près 250 mètres. Ils nous accordent cette servitude sur une largeur de six mètres, à charge pour nous évidemment d'entretenir le chemin, d'y installer très probablement une clôture. Bon, bref, nous connaissons tout cela, nous avons fait la même chose avec d'autres propriétaires que je remercie chaleureusement. Je remercie les Consorts Guerin de cet accord. Cela va faciliter un petit peu cette randonnée.

Je répète que cela s'inscrit dans un programme de création de chemins de randonnée. Pour l'instant, nous avons attaqué sur le cours d'eau qu'il y a à l'ouest d'Izon et nous devrions, en 2026, poursuivre la création de ces chemins de randonnée, cette fois-ci sur le cours d'eau qui se situe à l'Est d'Izon, le Vergne et les Prades ; et peut-être même que nous parviendrons à établir une petite connexité d'est en ouest, le long de la Dordogne, s'agissant en tout cas de certains tronçons. Donc c'est une vraie demande des familles, un vrai besoin des familles, des promeneurs, des sportifs. Et donc je remercie tous les propriétaires, en l'occurrence les Consorts Guerin, mais d'une manière générale tous les propriétaires qui consentent à nous accorder cette servitude de passage pour que le public puisse tout simplement se promener dans la plus grande quiétude.

Y a-t-il des questions peut-être sur cette convention de servitude de passage ? Pas de question ? Très bien.

Je passe cette convention au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Adhésion à l'Association des Fichiers Partagés de la Demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine (AFIPADE)

M. DE LAUNAY : Chère Brigitte, tu as la parole, je t'en prie.

Mme NABET-GIRARD : M. le Maire, mes chers collègues. La délibération vise à nous faire adhérer à une association qui est l'Association de fichiers partagés pour les demandes de logement social. Alors, adhérer à cette association va nous permettre d'avoir accès à un logiciel qui nous sera utile. C'est un outil utile par rapport aux demandeurs de logement, donc aux Izonnais demandeurs de logement, pour la gestion du flux pour, en temps réel, avoir les éléments ; ce que nous n'avons pas aujourd'hui. Aujourd'hui, nous galérons un peu et nous bricolons beaucoup. Donc adhérer à cette association va nous permettre d'améliorer un peu nos dispositifs. Et comme la C.A.L.I. est déjà adhérente à cette association, cela réduit le coût de l'adhésion de moitié. Voilà ce que nous vous proposons ce soir.

Nous allons aussi aller un petit peu plus loin, parce que pour que ce dispositif puisse bien fonctionner nous allons également désigner Mme Chantal CARO pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'A.F.I.P.A.D.E. Est-ce qu'elle sourit, Mme Chantal CARO ? Oui. Pour autoriser M. le Maire... Et si vous voulez connaître le montant de l'adhésion, il s'élève à 1 350 € avec notre petite réduction de 50 %.

M. DE LAUNAY : Merci beaucoup, Chantal et merci... pardon, merci beaucoup, Brigitte et merci, Chantal, pardon. Et félicitations, Chantal, pour cette intronisation au sein de l'A.F.I.P.A.D.E.

Y a-t-il des observations, des questions peut-être sur cette adhésion ? Très bien.

Je passe cette adhésion et cette désignation au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Ce fut donc un Conseil municipal très court, très technique, très court. Le dernier d'un mandat éprouvant. Vous savez que nous sommes en période de réserve, donc je ne peux pas faire campagne maintenant. Mais bon, je peux au moins vous remercier. Vous remercier collectivement. C'est un mandat éprouvant, un mandat passionnant et cela a été une grande fierté de présider les travaux de ce Conseil. Merci beaucoup.

Il y a eu beaucoup de dignité, je trouve. Beaucoup de dignité. Je me souviens du premier Conseil municipal, où je vous avais dit : « Attention, il y a plein de nouveaux, je ne sais pas comment on va se comporter, faites gaffe. » Je pensais à Gilles, en particulier. « Il faut savoir se tenir, il y a un règlement intérieur, on va essayer de faire tout ça dans le respect et la bonne humeur. » Et puis vraiment nous avons tenu bon. Je trouve vraiment que nous avons animé ces travaux, nous avons animé ce mandat dans la difficulté, mais avec beaucoup de dignité. Merci beaucoup. C'est une grande fierté. Merci beaucoup.

Je vous en prie, Mme CARRERE.

Mme CARRERE : M. le Maire, nous aurions souhaité faire un petit mot également pour clôturer ce mandat au titre d'Au Cœur d'Izon. Donc si vous permettez, nous avons rédigé un petit quelque chose.

Ce dernier Conseil municipal de notre mandat est pour nous, élus Au Cœur d'Izon, un moment particulier, car une page se tourne et c'est un moment également empreint d'émotion. Comme souvent lorsque l'on arrive au terme d'un engagement collectif, c'est à la fois le temps du bilan, de la reconnaissance et d'un regard sur ce que nous avons vécu tous ensemble autour de cette table. Ce mandat a été riche d'expériences, y compris sur les bancs de la minorité. Et je crois que tout au long de ces six années, nous avons travaillé avec sérieux et constance, tel que nous nous étions engagés à le faire, en nous investissant dans l'ensemble des commissions et groupes de travail. À ce titre, nous souhaitons vous remercier, M. le Maire, qui, fidèle à ses engagements pris, nous a permis d'avoir une place réelle, une parole et des espaces de travail effectifs. Ce respect du cadre démocratique local mérite d'être souligné, car il n'est malheureusement pas toujours la règle ailleurs.

Ce mandat a ainsi démontré une chose essentielle : qu'à l'échelle locale, l'intérêt général, les enjeux et les défis d'un territoire peuvent et doivent nous rassembler. C'est précisément parce que nous parlons ici du quotidien des habitants et de l'avenir d'une commune, de son développement, que des convergences sont possibles au-delà des sensibilités des uns et des autres. Pour nous, cela constitue un véritable modèle d'intelligence collective. Un modèle aussi qui contraste fortement avec le spectacle politique national, où les postures dogmatiques, les discours démagogiques et les oppositions de principe sont trop souvent dévastateurs et minent la confiance des citoyens dans la parole politique. Nous avons démontré ainsi que la démocratie locale, quand elle fonctionne, est une voie possible. Nous souhaitons ainsi saluer votre engagement, notre engagement à tous pendant ces six années.

À titre personnel, je veux saluer Frédéric MALVILLE, qui est absent ce soir pour des raisons professionnelles, compagnon de route et ami, absent ce soir donc, et dont l'implication pour Izon fut sans faille. Je tiens également à remercier Aline, Marc et André, pour toutes ces années. En conclusion, gardons à l'esprit que la démocratie locale est précieuse, qu'elle mérite d'être protégée, cultivée, incarnée, avec exigence et responsabilité. Merci.

M. DE LAUNAY : Merci beaucoup, Sophie, pour ces bons mots qui confirment la bonne tenue de ce Conseil. Je te rejoins, Sophie, en tous points. Merci à vous, merci Au Cœur d'Izon. Et merci à tous les élus. Il y a des élus qui vont repartir, d'autres élus qui vont s'arrêter. Je l'ai dit à l'occasion de mes vœux et j'ai eu l'occasion de remercier et de saluer Frédéric MALVILLE, mais d'une manière générale je tiens vraiment à remercier tous les élus de ce Conseil ; et tout particulièrement ceux qui ne repartent pas dans l'aventure. C'était une très, très belle aventure, une fois encore qui peut nourrir notre fierté, ma fierté personnelle, mais surtout notre fierté collective. Nous avons fait honneur aux Izonnais. Nous avons fait honneur à la démocratie locale et c'est un travail collectif. On dit souvent : « Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin » et nous l'avons confirmé. Merci beaucoup à toutes et tous. Mille mercis. Je vous embrasse et petit verre de l'amitié juste après. Merci beaucoup.